

LE RISQUE MAJEUR

b

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante. Il peut impacter un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants tant structurels qu'environnementaux.

b Qu'est ce qu'un risque majeur ?

ALÉA + ENJEUX = RISQUE

On peut différencier deux types principaux de risque majeur :

les Risques « Naturels » : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, radon

les Risques « Anthropiques » (relatifs à l'activité humaine) : Risque industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matière dangereuse

b Et le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune et à donner les consignes de sécurité en cas d'évènements graves. Ce document fournit également l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques.

Le DICRIM est élaboré par le Maire en tenant compte du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du Maine-et-Loire.

b Dans la commune de Saint Macaire du Bois

- Retrait/gonflement de argiles
- Feu
- Séisme
- Tempête
- Canicule
- Transport de marchandise dangereuse
- Pandémie

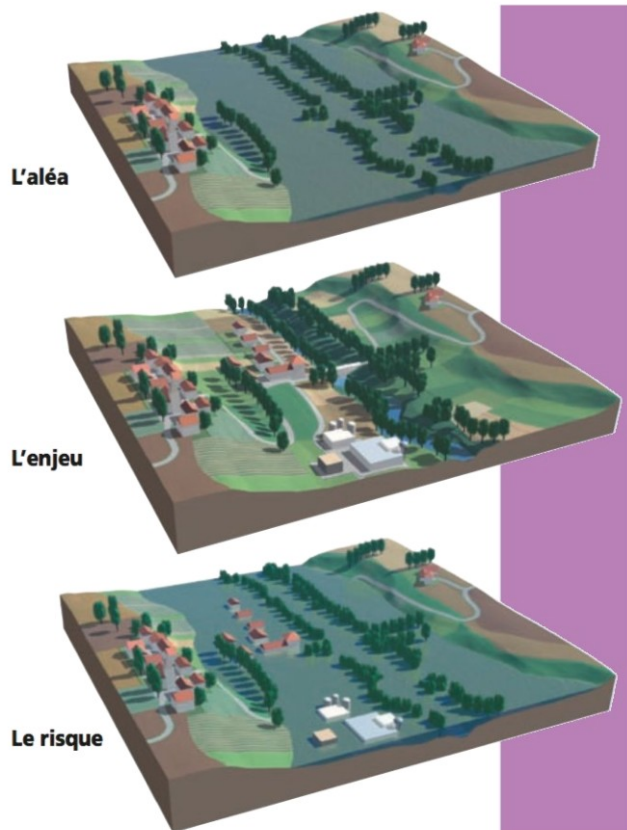


Illustration 1: Schéma d'explication du risque (modifié d'après MEED)

b La gestion de crise en cas de risque majeur ?

***La gestion de crise est l'affaire de tous,
l'État, les collectivités, les établissements scolaires, les entreprises ...
et aussi les citoyens !***

Lorsqu'un évènement touche une seule commune, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dès lors que l'évènement impacte plusieurs communes, le Préfet remplace le Maire au poste de DOS.

Dans l'organisation générale de la réponse de sécurité civile, il est fait une distinction entre :

- **le secours** (protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence) qui est de la compétence du Préfet (Plan ORSEC préfectoral)

- **la sauvegarde** (informer, alerter, interdire, mettre à l'abri, soutenir, assister, etc.) qui est de la compétence du Maire et qui est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

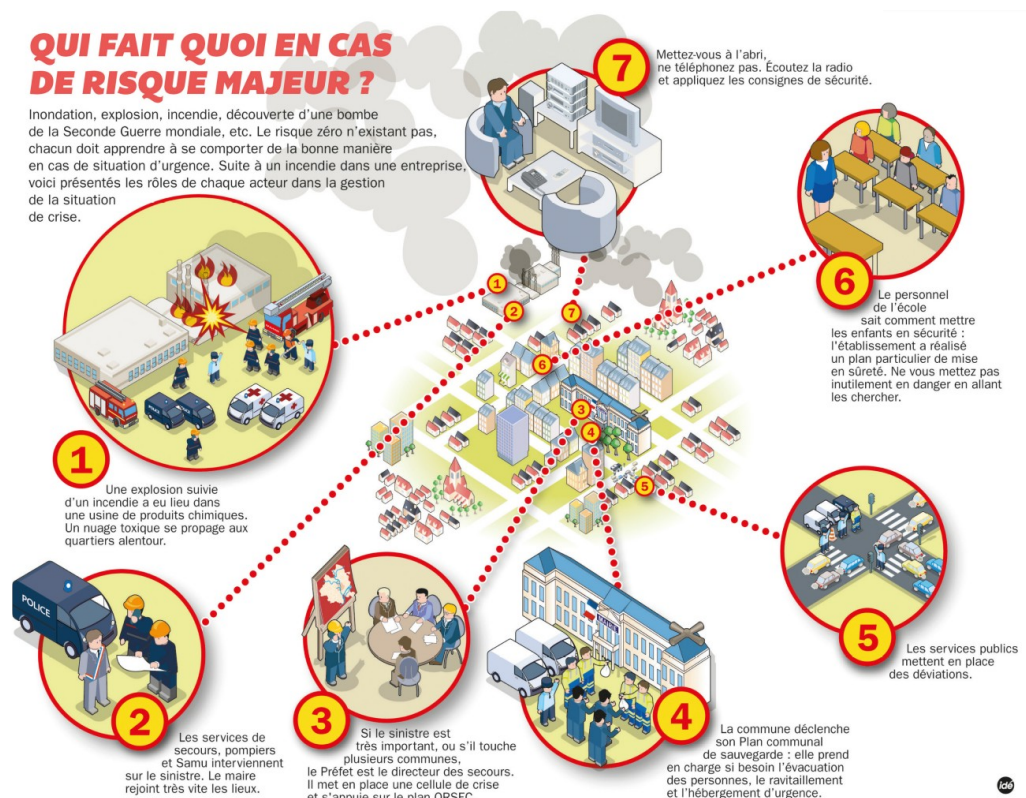


Illustration 2: Schéma général de la gestion de crise en réponse à un risque majeur (Source : DICRIM Angers, octobre 2015)

b Comment suis-je alerté ?

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité les biens.

Selon la nature du risque, les alertes seront de différentes natures : téléphone, sms, email, diffusion de messages par des véhicules de secours, affichage, site internet de la ville, les médias locaux et nationaux, etc.

b Comment anticiper une situation de crise chez moi ?

La gestion de crise est l'affaire de tous : chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Ce plan aidera chacun à se préparer en prévoyant un certain nombre de dispositions pour aider à traverser cette période sans panique. Il est conseillé de la réaliser avec ses proches afin que chaque membre du foyer soit impliqué pour une plus grande efficacité.

Le guide est téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire www.saumurvalde Loire.fr



Illustration 3: Kit d'urgence (modifié d'après le DICRIM d'Orléans)

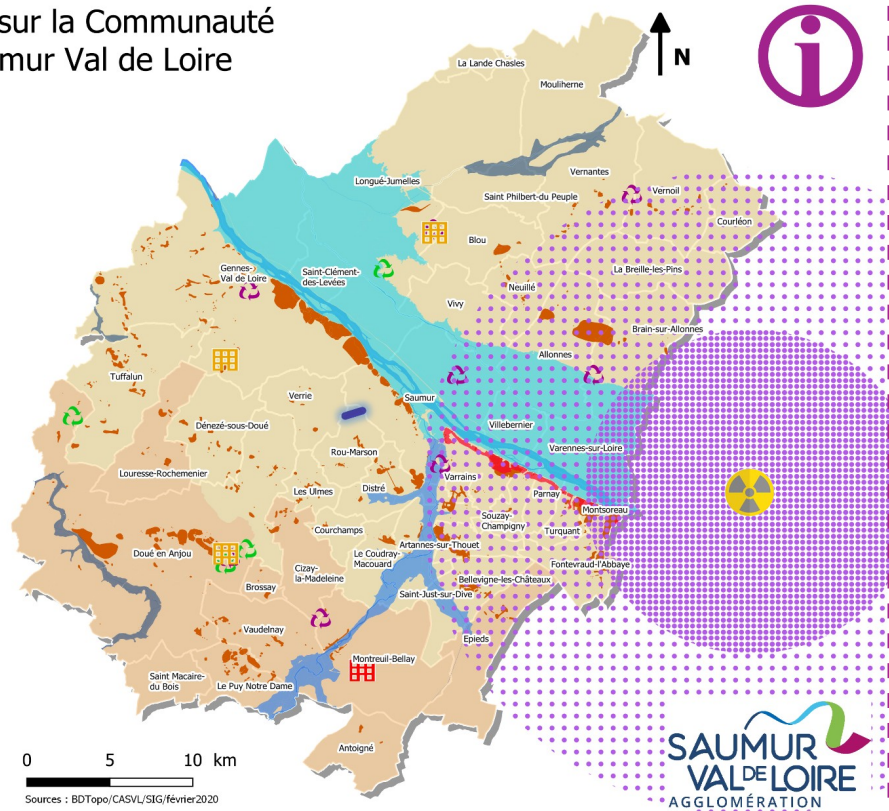
b Composer son kit d'urgence

En cas d'évacuation, il est important de préparer un sac d'urgence avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-contre un kit d'urgence type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

Les risques majeurs sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Un territoire soumis aux risques :

- Naturels**
- Inondation**
-  PPRI de l'Authion
 -  PPRI du Thouet
 -  Autres zones inondables
 -  Réseau hydrographique
- Mouvements de terrain**
-  PPRmvt coteaux saumurois
 -  Zone présentant des cavités
- Séisme**
-  Sensibilité très faible
 -  Sensibilité Faible
 -  Sensibilité Modéré
- Technologiques**
- Nucléaire**
-  Rayon de 20 km
 -  Rayon de 10 km
- Industriel**
-  Site SEVESO
 -  ICPE non classée SEVESO
 -  Déchèterie
 -  Autres lieu de stockage de déchets
- Rupture de barrage**
-  Barrage classé



b Les numéros et sites utiles

Samu.....	15
Pompiers.....	18
Numéro d'appel d'urgence européen	112
Police secours.....	17
Police municipale.....	02 41 83 30 30
Pour les personnes sourdes et malentendantes.....	114

Violences conjugales.....	39 19
Enfance maltraitée.....	119
Enfants disparus.....	116 000
Accueil des sans abris.....	115
Centre antipoison.....	02 41 48 21 21
Urgence psychiatriques.....	02 41 53 31 20
Clinique de la main	02 41 86 86 41
SOS médecin.....	36 24

www.saumurvalde Loire.fr

www.gouvernement.fr/risques

www.georisques.gouv.fr

b Sigles et Abréviations

ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire	ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
AZI	Atlas des Zones Inondables	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	PFMS	Plan Familial de Mise en Sécurité
COS	Commandant des Opérations de Secours	PLU	Plan Local d'Urbanisme
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	POI	Plan d'Opération Interne
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	PPI	Plan Particulier d'Intervention
DOS	Directeur des Opérations de Secours	PPR	Plan de Prévention des Risques
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SEVESO	Classe d'installation à risque
IAL	Information Acquéreur Locataire	SPC	Service de Prévision des Crues
		SIG	Système d'Information Géographique
		TMD	Transport de Matières Dangereuses